

Négociations nationales de septembre 2022

La renégociation de l'annexe 1 de la Convention Collective (qui concerne la rémunération) rythmera les prochaines discussions au plan national.



Le SNECA demande :

- La suppression de la classe 1 : aucun salarié en dessous de la pesée d'emploi 5.
- Une forte revalorisation et l'harmonisation des garanties d'évolution de la rémunération conventionnelle.
- Une pesée minimale de l'emploi 12 pour tout cadre manager.
- La revalorisation automatique de la pesée d'emploi au bout de deux ans dans le métier (comme pour les Cadres de direction).
- Une meilleure utilisation du niveau 3 de la pesée personnelle.
- La suppression du taux de décollement de 25% pour les techniciens et de 30% pour les cadres. Cette mesure permettra à plus de 5.000 salariés de bénéficier d'évolutions salariales tous les 4 ans.



7, route du Loc'h
29000 QUIMPER

 finistere.sneca@gmail.com

Suivez-nous :



<https://finistere-sneca.fr/>



SNECA Finistere